



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Reconnaissance des techniciens de laboratoire

Question écrite n° 39102

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des techniciens de laboratoire médicaux hospitaliers. Alors qu'ils sont, depuis le début de la crise sanitaire, fortement sollicités, ces professionnels ne font malheureusement pas partie du plan de revalorisation des carrières hospitalières. Ils ont pourtant été en première ligne et n'ont pas hésité à réorganiser immédiatement les *plannings*, à se former et surtout à absorber une charge de travail considérable pour permettre la montée en puissance des tests covid et la transmission rapide des résultats. Dans le cadre du Ségur de la santé, les aides-soignants vont être reclassés en catégorie B entraînant *de facto* une hausse de salaire. Les infirmières déjà en catégorie A et de nombreux paramédicaux (manip-radio, psychomotriciens, orthoptistes, pédicures-podologues...) vont, quant à eux, bénéficier d'une revalorisation de salaire. Aucune mesure ne concerne actuellement les techniciens de laboratoire. C'est pourquoi ces derniers demandent la reconnaissance de leur statut de soignant, leur reclassement en catégorie A de la fonction publique hospitalière et une revalorisation salariale. Il souhaite donc connaître les mesures que le Gouvernement envisage afin de soutenir ces professionnels qui n'ont pas démérité durant la crise que l'on traverse.

Texte de la réponse

L'accord du Ségur de la santé du 13 juillet 2020 prévoit que les diététiciens, les préparateurs en pharmacie et les techniciens de laboratoire seront reclassés au sein de la catégorie A, à l'issue de travaux de réingénierie de leur formation pour la porter au niveau licence. Ces travaux de réingénierie (concertation avec des groupes de travail et publication des textes) se dérouleront au cours du 2ème semestre 2021. Ces professionnels de santé pourront ainsi intégrer la catégorie A, tout comme les autres professions de niveau licence. Le reclassement dans les grilles de la catégorie A se fera donc de façon anticipée en janvier 2022.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39102

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 mai 2021](#), page 4319

Réponse publiée au JO le : [13 juillet 2021](#), page 5575